

L'Union des Cantons de l'Est

Zéph. NAULT, Imprimeur.

LIBERTÉ SOUS L'ÉGIDE DES LOIS

L. R. LAVERGNE, Directeur

20ème ANNÉE.

ARTHABASKA, 27 NOVEMBRE 1908.

No 50

L'Union des Cantons de l'Est

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PUBLIÉ LE VENDREDI

PAR

LA CIE D'IMPRIMERIE D'ARTHABASKAVILLE

PROPRIÉTAIRE

ABONNEMENT

\$1.00 par an.—50 par semestre ;
nécessairement d'avance.

ANNONCES

Une insertion, la ligne..... 30 centes
Insertions subséquentes..... 20 "
Baptêmes, Mariages et Sépultures..... 25 "
Gratuit pour les abonnés.

Toute publication personnelle ou intéressée
rapports d'institution financières ou autres
rapports insérés comme annonces, à 10 centes
la ligne.

FEUILLETON DU 27 NOVEMBRE 1908

LÉONIE

DE

MONTBREUSE

No. 33

XXX

Au conte de Montbreuse.

Je m'en emparai; la cachai dans mon sein, et l'idée du dernier adieu qu'elle renfermait, peut-être, faillit m'ôter l'usage de mes sens.

Sophie ne revint de sa faiblesse que pour tomber dans un profond assoupissement. Cette fois, le docteur ne put obtenir que je m'éloignasse d'elle. J'exigeai, au contraire, qu'on me laissât seul auprès de son lit, et c'est là que j'ouvris en frémissant cette lettre.

Le premier objet qui frappa ma vue fut le fatal billet que j'adressai autrefois à madame d'Aimery.

Dans mon trouble, je ne reconnus ni mon écriture, ni mes expressions; ce style exagéré m'était si peu naturel que j'arrivai jusqu'à mon nom sans en avoir soupçonné l'auteur, mais le premier mot de la lettre de Sophie me rendit bientôt à moi-même, à mes souvenirs et au plus profond désespoir.

Dernière lettre de Sophie au conte de Montbreuse

"Reconnaissez ce billet, Jules, et voyez-y tout le secret de mes chagrins et de ma mort. Je n'ai pu survivre à l'idée d'avoir été trahie par vous, et de ne plus être le premier intérêt de votre âme.

"J'ai voulu vous cacher, tant que j'ai vécu, la connaissance d'un procédé qui eût détruit votre bonheur; car je savais trop bien tout ce que vous pouviez souffrir de mes peines; mais je n'étais pas aimée, que m'importait le reste!

"Gardez-vous de penser que je vous adresse un reproche; ô Jules! je ne rend justice, l'objet qui m'enleva votre cœur justifie votre préférence, et la séduction de ses charmes devait l'emporter sur l'excès de mon amour.

Comment vous accuserais-je, vous dont les soins touchants m'ont si longtemps abusée, vous, à qui j'ai dû toutes les illusions d'une félicité qui durait encore, si l'affreuse vérité n'était venue en détruire l'enchantement? Non, je fus seule coupable, je devais étouffer le ressentiment d'une injure expiée par tant de sacrifices de votre part; je devais attendre le retour de mon cœur pour garantir la fille de l'affreuse passion qui me tue et l'épargner les regrets qui t'affligent. Mais, plains-moi, Jules, je suis assez punie; je vais te quitter pour toujours, j'abandonne à des mains étrangères l'enfant dont je devais protéger la jeunesse, et j'emporte au tombeau toute la responsabilité de son avenir.

Absous moi de ce crime envers elle, mor cher Jules, en préservant son cœur de tous les chagrins qui déchirent le mien.

Répète-lui souvent que les horreurs de la jalousie ont dévoré mon existence; inspire-lui l'effroi des sentiments extrêmes; donne-lui le courage de les surmonter; et si jamais son jeune cœur se fermait à ces conseils, conduis-la sur ma tombe; là raconte-lui ma mort, et demande-lui, au nom de sa malheureuse mère, de te laisser assurer son bonheur.

En finissant la lecture de cette lettre, je me précipitai à genoux en

m'écriant hors de moi :

—Non, je ne t'ai jamais trahie. Ce cri de désespoir réveilla Sophie; ses yeux se tournèrent vers moi, j'y lis l'effroi que lui inspire mon égarément, et ses mains tremblantes cherchèrent à essuyer mes larmes.

Elle fait de vains efforts pour répondre au serment que je lui répète de mourir à l'instant si je n'obtiens son pardon mais s'emparant de ma main elle la pose sur son cœur, me sourit, et tombe morte sur mon sein. La douleur inconsolable que j'éprouve encore en ce moment, Léonie, peut seule vous donner l'idée de celle qui déchira mon âme lors de cette affreuse séparation. Je n'y abandonnai tellement que je n'aurais probablement succombé sans votre présence et les soins de ma sœur qui s'empressa de tout quitter pour venir me prodiguer ceux de la plus tendre amitié.

C'est par elle que j'appris l'indigne perfidie de madame d'Aimery qu'une lettre du chevalier de Trémouille lui avait dévoilée. Ce malheureux jeune homme, dans le renard de la méchante action qu'on lui fit commettre s'est expatrié pour jamais.

Vous connaissez maintenant mes torts et mes chagrins, Léonie; ne soyez pas moins indulgente que votre mère, et laissez-moi, si le ciel veut, accomplir, dans votre bonheur, le dernier vœu de sa tendresse.

XXXI

Pénétrée de tous les divers sentiments que devait m'inspirer le récit de mon père, j'entendis avec impatience l'heure de son réveil pour aller l'embrasser et lui jurer que sa confiance avait encore ajouté à ma tendresse pour lui.

Aussitôt qu'il m'aperçut, il détourna les yeux craignant de lire un reproche dans les miens; mais je le rassurai bientôt en plaidant sa cause contre lui-même, et, trouvant une justification toute simple dans chacune de ses intentions, je parvins à faire passer dans son cœur ce doux calme de conscience dont il était privé depuis tant d'années, et finit par lui dire :

—Si vous étiez aussi coupable que vous prétendez l'être, ô mon père, vous aimerais-je autant?

Le souvenir de ma mère fut le sujet de notre entretien, mais il devait tout naturellement nous conduire à des réflexions sur la jalousie, et c'est alors que mon père me témoigna les plus vives inquiétudes de me voir livrée à ce cruel sentiment.

—Je vous observe, ma chère Léonie, me dit-il, et je remarque depuis plusieurs mois votre tristesse je vous vois chaque jour moins animée, et la pâleur de vos traits m'a souvent rappelé votre mère.

Vous n'êtes point heureuse, ma fille, et je mourrai sans avoir pu m'acquitter du seul devoir qu'elle m'ait imposé sur la terre.

A ces mots, les yeux de mon père se remplirent de larmes, et je m'écriai dans toute la franchise de mon âme.

—Non, je vous le jure, aucun sentiment jaloux ne déchire mon cœur; la conduite d'Alfred m'afflige, je ne rend justice, l'objet qui m'enleva votre cœur justifie votre préférence, et la séduction de ses charmes devait l'emporter sur l'excès de mon amour.

Cessez, ô mon père de craindre pour mon bonheur; vous avez assez fait pour l'assurer, et si jamais je dois le regretter, moi seule en mériterais le reproche; mais comment serais-je malheureuse en vivant près de vous, en conservant votre tendresse?

—Tu vis près de moi, Léonie, je te chéris, et pourtant...

Ici mon père s'arrêta pour me considérer et deviner à l'expression de ma physionomie le véritable sens de la réponse que j'allais lui faire.

Son regard avait quelque chose de si pénétrant que je crus impossible de feindre plus longtemps avec lui, et, rassemblant mon courage, je me disposai à lui faire l'aveu de toutes les agitations de mon âme quand un valet de chambre vint annoncer M. de Clarencey.

A ce nom je tressaillai, et, voulant me lever pour saluer Edmond, je me sentis trembler au point de ne pouvoir me soutenir.

Ma vue lui causa presque autant de surprise; il ne m'avait jamais rencontrée à cette heure dans le cabinet de mon père, et craignant de troubler un entretien secret, il voulait se retirer; mais M. de Montbreuse le retint en l'assurant que jamais sa présence ne lui avait été plus agréable.

(A suivre)

La Littérature Française au Canada

Le haut commissaire britannique envoyé au Dominion après la guerre civile de 1837 pour étudier sur place les réformes à introduire dans la colonie, lord Durham, avait déclaré dédaigneusement à son retour : "Les Canadiens français ne sont pas un peuple. Ils n'ont pas de littérature."

C'était vrai en 1837, mais, considérant le parti que leurs adversaires tiraient de cet état de choses, les Canadiens français comprirent leur devoir et ils se mirent à cultiver et à honorer les lettres françaises. Aujourd'hui ils attendent la naissance de leur poète national comme ils auraient attendu le Messie :

Qui de nous, qui de nous va devenir un dieu !
Ce dieu de la poésie canadienne ne s'est pas encore manifesté. Nous n'avons eu jusqu'ici affaire qu'à de brillants précurseurs. Qu'advient-il de leurs si méritoires efforts ? Il serait téméraire d'en juger.

Dans une étude, d'ailleurs très remarquable, qui remonte déjà à 1899—*Nouvelle France et Nouvelle Angleterre*.—Mme Bentzon a déclaré qu'elle ne croit pas à la possibilité d'une littérature nationale au Canada et trop dédaigneusement, elle aussi, elle a écrit : "Les Canadiens ne seront jamais que des colons littéraires."

Mais les Canadiens français n'en croient pas moins de tout leur cœur juvénile, de toute leur âme ardente, à l'avènement prochain d'une poésie nationale. L'Amérique n'a-t-elle pas donné à la littérature anglaise Longfellow, Walt Whitman, Edgar Poe ? Et ces noms illustres leur servent d'arguments et d'exemples. Pourquoi, disent-ils, le Canada français ne doterait-il pas à son tour les lettres françaises de quelques noms immortels ? Pourquoi pas, en effet ?

Sans doute un grand poète canadien qui composerait aujourd'hui, dans l'idiome de son pays, un chef-d'œuvre, lui imprimerait malgré tout un air d'exotisme assez prononcé. Le français tel qu'on le parle au Canada diffère du français qui se parle aujourd'hui en Europe, un peu comme celui-ci diffère lui-même du français du XVIIe siècle. Il a des provincialismes en grand nombre, des vocables désuets et des tours de phrase surannés à foison, mais, jusque dans sa gaucherie, il conserve je ne sais quel charme d'antan et il s'en dégage un parfum de terroir infiniment agréable qui fait son originalité.

Les poètes canadiens précurseurs du Messie, sont déjà de vrais poètes et quelques-uns d'un talent remarquable. Octave Crémazie a dit la puissance et le souffle. Louis-Honoré Fréchette qui couronna l'Académie française se ressent peut-être un peu trop de son culte pour Victor Hugo, mais il y a, dans sa *Légende d'un peuple* épique. Certaine page retraçant la découverte du Canada par Jacques-Cartier n'est pas indigne de Victor Hugo lui-même. Le drapeau tricolore a également inspiré de beaux vers à M. Fréchette :

Quand des antiques jougs l'humanité se lasse,
Quand il est quelque part un peuple à secourir,
Qui donc à l'horizon voyez-vous accourir ?
A genoux, opprimés, c'est la France qui passe.

Cette mission tutélaire de la générale France est encore définie dans une strophe fort bien venue :

Tu serais—c'est Dieu lui-même qui t'y pousse,
La persécution irrésistible et douce.
Tu prendras par la main la pauvre humanité
Trop longtemps asservie à la haine, à la crainte,
Et tu la sauveras par la concorde sainte
Et la sainte fraternité.

M. Nérée Beauchemin a la note plus moderniste, plus nouveau-Par-nasse. Il y a de fort jolies choses dans ses *Florissans matinales* :

Il est une claire fontaine
Où dans un écheu nuit et jour
Le rossignol à gorge pleine
Redit sa peine
Et son amour.

Son flot où la menthe et la préle
Poussent à fleur d'eau pélo-néle,
Le filtre félo
Les cristaux verts.

Si donc le Canada manque de grands poètes, de grands littérateurs, si cette province de langue française n'a produit jusqu'à ce jour ni son Jean-Jacques Rousseau comme la Suisse, ni son Mœtzelinck comme la Belgique, la littérature du Dominion n'en mérite pas moins d'être observée d'ici avec la plus vive sympathie. Le seul fait qu'elle existe marque une victoire intellectuelle sur le conquérant britannique, sur le Canadien anglais qui ne s'est révélé par aucun effort littéraire.

Peu de temps avant de mourir, Gabriel Tarde, le grand sociologue si longtemps méconnu, résumait dans la *Revue bleue* les raisons pourquoi

les nations latines ou latinisées auraient tort de désespérer de l'avenir et il écrivait : "Vraiment nous choisirions mal le moment de nous décourager quand nous voyons, de nos jours, les progrès inouïs de quelques uns d'entre nous, nés ou exhumés d'hier, de la Poéigie, de l'Italie, du Mexique, du Brésil, de la République argentine et de cette petite nation canadienne, si vaillante, si féconde, qui, répandant avec prodigalité autour d'elle sa race et sa langue, sa foi, elle en son avenir, aspire à latiniser l'Amérique du Nord, à s'y tailler largement une France américaine, et croit fermement y parvenir avant la fin du vingtième siècle. Et ces espérances ne feront sourire personne si l'on songe que la natalité au Canada est beaucoup plus forte qu'aux Etats-Unis où elle va s'abaissant, et que la population canadienne qui s'accroît le plus vite est la française."

PAUL AVRIL.

ECOLE DE LAITERIE PROVINCIALE

Programme.—1908-09

OUVERTURE

L'ouverture des classes aura lieu le 1er décembre 1908.

COURS

1re SÉRIE.—Du 1er au 24 décembre. Cours des candidats inspecteurs anglais et des fabricants anglais.

2me SÉRIE.—Du 11 au 30 janvier 1909. Cours des candidats inspecteurs français.

3me SÉRIE.—Du 2 au 26 février. Cours des anciens fabricants.

4me SÉRIE.—Du 2 au 28 mars. Cours des fabricants n'ayant qu'une année ou deux d'expérience.

5me SÉRIE.—Du 1 au 18 avril. Cours spécial.

Les étudiants de chaque série sont admis à tous les cours. Ils sont toujours les bienvenus.

CONVENTION

7 et 8 janvier 1909. CONVENTION ANNUELLE DE LA SOCIÉTÉ D'INDUSTRIE LAITIÈRE, à Victoriaville, Arthabaska, Qué.

CERTIFICATS ET DIPLOMES

L'Ecole de Laiterie décerne aux étudiants :

1o Un Certificat d'Assiduité. Pourvu que l'on ait suivi un cours entier et que l'on ait passé l'examen hebdomadaire à la satisfaction des professeurs.

2o Un Certificat d'Expert-Essayeur de Lait, après un examen spécial sur les épreuves du lait, etc.

3o Un Diplôme de Fabricant aux étudiants d'au moins deux ans d'expérience, après examen satisfaisant. Ce diplôme de fabricant devra être contre-signé par un inspecteur officiel pour être valable.

4o Un Permis d'Inspection de beurrier et fromager, bon pour un an. Les demandes d'admission comme candidats inspecteurs doivent être faites avant le 1er juillet. Le candidat inspecteur devra avoir fabriqué durant les trois années précédentes immédiatement sa demande d'admission.

5o Un Diplôme d'Inspecteur, révoquant en tout temps par la Direction officielle sur preuve d'inconduite, de négligence grave, etc.

LABORATOIRE OFFICIEL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

VÉRIFICATION D'INSTRUMENTS

Service de vérification des instruments destinés à l'industrie laitière. Leur marquage et leur enregistrement.

ANALYSES

Analyse de Lait, Analyse de Beurre, Analyse de Fromages, Analyse de Présures, Analyse de diverses substances.

MINÉRALOGIE

Examen de Pierres, de Minerais, etc. Analyse des terres, etc.

SERVICE DES ESSAIS DE GRANDES SEMENCES.

A. L. TOURCHOT, Directeur du Laboratoire Officiel et Professeur de Chimie, de Physique et de Bactériologie.

LÉON TOURCHOT, Assistant Chimiste, St-Hyacinthe, Qué.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les élèves auront dans l'école des salles d'étude et de travail à leur disposition; mais ils devront se loger et prendre pension au dehors à leurs frais.

La direction de l'Ecole ne peut, en aucune façon, assumer la responsabilité de la surveillance des jeunes élèves en dehors des heures de travail ou d'étude à l'école.

Chaque élève fabricant devra se pourvoir d'un uniforme blanc de travail (pantalon, blouse et casquette.) On trouve cet uniforme chez les marchands de la ville au prix de \$1.50 à \$2.00.

En se présentant au Secrétariat, chaque élève sera tenu de déposer une somme de deux piastres pour garantir le paiement de la casse des instruments de verrerie ou autre partie du mobilier.

Cette somme sera remise à l'élève à son départ si aucune réclamation n'est faite contre lui.

Tout élève doit souscrire une piastre pour être membre de la Société d'Industrie Laitière, ce qui lui donne droit à la réception du *Journal d'Agriculture, du Rapport Annuel de la Société*, et de diverses publications, durant son séjour à l'école.

Pour toutes informations, s'adresser à

O. E. DALAIRE,

Directeur de l'Ecole de Laiterie, St-Hyacinthe, Qué.

PROFESSEURS

O. E. Dalaire, Directeur.

J. D. Leclair, Inspecteur général des beurrieres et surintendant des études et de l'enseignement.

E. Bourbeau, Inspecteur général des fromageries.

J. A. Plamondon, Assistant-Inspecteur général des fromageries.

L. P. Lacoursière, Assistant-Inspecteur général des Beurrieres.

Spécialistes pour sujets particuliers.

ENSEIGNEMENT

Tout ce qui concerne directement la fabrication du Beurre et des Fromages.—Principes de Comptabilité.— Paiement du lait d'après sa valeur.—Epreuves du lait.—Acidimétrie.—Machines centrifuges.—Pasteurisation.—Homogénéisation.—Ferments.—Travail du beurre.—Emballage.—Installation des beurrieres, etc.

Epreuves du lait à la présure et au caillé.—Fabrication des fromages.—Maturation.—Emballage.—Installation des fromageries, etc.

Conduite et inspection des bouillottes et engins.—Travaux d'ajustage et de réparations.

Rapports entre inspecteurs, propriétaires, fabricants, fournisseurs de lait et gérants de fabriques de beurre et de fromage, etc.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSION

Etre membre de la Société d'Industrie Laitière.—Savoir lire, écrire et compter couramment.

L'Hon. M. Dandurand à Paris

Une dépêche de Paris annonce que l'hon. M. Dandurand, président du Sénat, a été, samedi, l'hôte du club "La Marmite" à un dîner donné en l'honneur des aviateurs.

Le sénateur Dandurand a fait l'éloge de la France, éprise de toutes les grandes découvertes et a exprimé l'espoir que l'aviation diminuerait encore les distances entre les nations.

Parlant de l'affection que les Canadiens-français portent à la France, il a dit qu'il y avait place sur les bords du St-Laurent pour une seconde France, plus petite sans doute, mais que les petits-fils de ses auditeurs auront peut-être un jour le plaisir de connaître et d'apprécier.

Chez le Roi

Comme nous l'avait annoncé les dépêches de Londres, à l'avance, l'hon. Rodolphe Lemieux, ministre des Postes, du Canada, a été invité à déjeuner, samedi, par Leurs Altesses Royales, le prince et la princesse de Galles; puis a été reçu en audience privée par Sa Majesté le roi Edouard.

M. Charles Marcell

M. Charles Marcell, vice-président de la Chambre des Communes, était à Montréal, hier.

Cette Jolie Robe de Chambre

Envoyée Franco pour \$1.49



DECOUPEZ cette annonce et envoyez-nous-la en même temps que le prix spécial de \$1.49 et nous vous expédions FRANCO, cette belle robe de chambre pour dames, en jolie flanellette, exactement telle que la vignette. Examinez-la attentivement chez vous et si vous ne la trouvez pas de la meilleure valeur que vous ayez vue et valant bien \$2.50, retournez-nous-la à nos frais et dépens, nous vous rembourserons votre argent immédiatement. Elle est en flanellette de qualité supérieure. L'empêchement et les épaules festonnées. Elle est garnie au col, à l'empêchement, au feston de galon piqué légèrement; elle a un volant de 10 pouces et est taillée large ayant 144 pouces. Le patron est du nouveau modèle de carreaux et rayures de l'automne et de l'hiver, sur fond clair ou foncé. C'est donc une occasion de bon marché et nous vous offrons dans le seul but de vous montrer que ce magasin a à votre disposition des marchandises de belle valeur à des prix très bas. Les points en sont 32 à 44. Nous ne gardons pas de grandeur spéciale.

Rappelez-vous que pour vous procurer cette belle robe de chambre, il vous est nécessaire de nous faire parvenir cette annonce en même temps que le prix spécial de... \$1.49

LA COMPAGNIE PAQUET

LIMITÉE

DIVISION DU DETAIL

QUEBEC, Canada.

RAYON DES COMMANDES PAR LA MALLE. Comms. W. A.

Repos et Guérison

Fournir un endroit de repos sans les restrictions du sanatorium, permettre à l'humanité fatiguée de recouvrer naturellement la santé, offrir à la plupart des hommes et des femmes le changement rendu nécessaire par les soucis et le surmenage, et faire tout cela à un prix modéré, voilà la mission du "Welland", la maison du "Puits de Ste Catherine". S'adresser au gérant, Ste Catherine, ou à n'importe quel agent de la Compagnie du Grand Tronc.

Le Major Sheppard décoré

Québec, 23.—Le major H. C. Sheppard, ancien aide-de-camp du lieutenant-gouverneur de la province de Québec, position qu'il a remplie pendant un grand nombre d'années sous les diverses personnalités, qui ont illustré Spencer-Wood, vient d'être honoré du titre de membre du Victorian Order, en reconnaissance des longs et appréciés services qu'il a rendus. A cette occasion, il reçoit les félicitations sincères de ses nombreux amis.

Actes entrés au Bureau d'enregistrement

A Arthabaska

VENTES

Edm. Lovassour à Omor Juneau Fromagerie sur p. 881 Tingwick. S. Bourque et ux à Paul Ancil 330 p. 1 O. 297 et 298 Balstrode.

DONATION

Hector Lemay à Albert Lemay 425 Warwick.

MARIAGE

Jos. Prince et Dme Anna Charette Sep. de biens.

Il faut un Changement

Durant le long hiver il faut du changement. Pourquoi aller au sud quand "Le Welland", Ste Catherine, offre pour un prix modéré, un endroit favorable aux nerfs fatigués et aux corps lassés. Essayez l'influence tonique du puits de Ste-Catherine et l'influence restauratrice du "Welland".

Adressez-vous au gérant, Ste-Catherine, ou à n'importe quel agent de la Compagnie du Grand Tronc.

ECLAIRAGE ÉCONOMIQUE.

Faites dissoudre soixante grammes de sel de soude dans une pinte d'eau de pluie, ajoutez à cette solution quatre gouttes de naphte et agitez le tout. Cette composition, qui revient à peine à deux sous la pinte, brûle avec un pouvoir éclairant aussi grand que l'huile minérale.

Le Congrès de Rome

Les dépêches nous apprennent que l'honorable M. Sydney Fisher, ministre de l'Agriculture, et M. Arthur Boyer sont arrivés à Naples, samedi. Ils se rendent à Rome, comme on le sait, représenter le Canada au congrès agricole universel qui s'ouvre après-demain, jeudi.

Longue vie au curé d'Arthabaska

Le curé d'Arthabaska célébrait mercredi le quarante-septième anniversaire de sa naissance. La veille une fête intime était donnée en l'honneur de ce grand ami de l'Éducation par les élèves des Dames de la Congrégation. Une adresse, du beau chant et de la belle musique formaient le programme de cette fête de famille. Le lendemain M. l'abbé Côté célébrait la sainte messe dans la chapelle de ce couvent. Nous nous en voudrions, à notre tour, de laisser passer ce anniversaire sans offrir à notre pasteur nos bons souhaits et nos vœux les plus sincères.

Il y aura bientôt huit ans que le regretté Mgr Gravel nomma M. l'abbé Côté, curé de St-Christophe. Depuis quelques temps déjà l'évêque de Nicolet, miné par une maladie mortelle, s'était déchargé de l'administration de son diocèse sur les épaules de son coadjuteur l'évêque de Tubana. Mais quand la curé d'Arthabaska devint vacante Mgr Gravel voulut nommer lui-même le curé de notre paroisse. M. l'abbé Côté avait toujours été privilégié dans ses curés.

Des hommes distingués étaient montés tour à tour dans la Chaire de St-Christophe. Il nous suffirait de nommer le nom de Mgr Suzor, notre premier curé. Ce nom seul jette beaucoup de prestige sur la curé de St-Christophe. Et ce n'est pas sans fierté que les gens d'Arthabaska voient chaque été ce vénérable octogénaire venir retremper sa verte vieillesse sous les frais ombrages de cette ville dont il a été l'un des fondateurs.

Le souvenir de M. l'abbé Héroux descendu dans la tombe vivait toujours. Et M. l'abbé Edmond Buisson, son successeur l'évêque de Nicolet seul a su tout le chagrin que son départ causa aux paroissiens de St-Christophe. Aujourd'hui curé de Ste-Victoire, cet homme d'élite est toujours fidèle de ses paroissiens. MM. les abbés Grenier et Lessard ne firent que passer au milieu de nous. Ce fut la seule peine qu'ils nous causèrent. Leurs talents et leurs vertus sacerdotales étaient dignes de leurs prédécesseurs.

Pour succéder à tous ces prêtres aimés, Mgr Gravel avec son coup d'œil sûr, choisit M. l'abbé Côté. Enfant de Nicolet, M. l'abbé Côté était aussi un peu d'Arthabaska. Vicaire de cette paroisse dans le beau temps, dans le temps des Laurier, des Pacauds pour ne nommer que deux noms qui ont jeté tant de lustre sur notre ville, M. l'abbé Côté connaissait déjà ses futurs paroissiens. C'est de St-Pie de Guire, où il était curé de bien de braves gens dit-on, que l'évêque de Nicolet vint le chercher pour le placer dans un milieu qui convenait à ses talents.

Et nous jouissons depuis lors des vastes connaissances que M. l'abbé Côté a amassées par ses lectures dans le paisible petit village de St-Pie de Guire. Bon petit village ! ta paix et ta solitude nous valent aujourd'hui de posséder un prédicateur éloquent ! Dimanches et Fêtes les paroissiens de St-Christophe vont entendre avec un plaisir toujours nouveau tous ces trésors de vérités éloquentes qui nous mènent, pour me servir d'un terme un peu vieillot, dans le chemin épineux du salut. Si nous sommes plus ou moins rebelles aux sages exhortations de notre curé, la faiblesse humaine est la grande coupable ! Nous n'en restons pas moins sous le charme de sa parole.

Le zèle, la charité, le tact du curé d'Arthabaska sont connus. Son amour pour l'éducation a été prouvé d'une manière pratique et de corps généreux. Si nous n'avions peur de blesser la modestie de ce bon prêtre, nous lui dirions ici le bel éloge qu'il a fait de lui, il y a peine quelques mois, le premier de ses paroissiens et premier citoyen de ce pays. Cet éloge résumerait admirablement notre pensée.

Mais répétons-lui au moins avec nos concitoyens et de tout cœur à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance: Longue vie au curé d'Arthabaska.

L'Anniversaire de Sir Wilfrid Laurier On ma de Londres, le 24: En commémoration de l'anniversaire de la naissance de Sir Wilfrid Laurier, l'honorable M. Lemieux a planté un érable à Tenterden Hall, dans le Middlesex.

Les Chevaliers de Colomb Une dépêche annonçant, il y a quelques jours, qu'un prêtre américain avait condamné le chevalier de Colomb comme société secrète. Cette nouvelle créa un émoi facile à comprendre, parmi les chevaliers de la province de Québec. Aussi, délégués-représentants tout récemment un certain nombre de leurs officiers auprès de Mgr Roy, à Québec, pour lui demander conseil.

Les déclarations d'hostilités de la part de la part de l'évêque de Chicago, sont-elles autorisées et s'entendent-elles ailleurs sur le territoire américain et même sur le territoire canadien. Comme les Chevaliers de Colomb paient des contributions pour appartenir à cette société de bienfaisance, ils sont plus que perplexes; et c'est pourquoi ils ont jugé à propos d'aller demander à Mgr Roy s'il les engageait à continuer à verser leurs contributions. Sa Grandeur a demandé quelque chose de donner sa réponse.

L'Hon. M. Brodeur

Et ses détracteurs

Les journaux toriens extrémistes voudraient faire de l'hon. M. Brodeur, ministre de la marine et des pêcheries, le bou émissaire des pêchés de tous les ministres qui l'on précédé et de tous les employés.

La belle affaire ? L'hon. M. Brodeur, n'en est qu'à sa troisième vacance parlementaire, et l'on exige de lui qu'il accomplisse pendant ce court espace de temps fait de besogne que d'autres n'en ont fait pendant toute la durée de leur portefeuille.

Mais on n'en veut pas précisément à M. le ministre pour la quantité d'ouvrage exécuté. On lui en veut surtout pour le genre de travail auquel il s'est mis avec une ardeur, une énergie, une ténacité qui a jeté le trouble parmi ses adversaires. On en veut à M. Brodeur, dans le camp ennemi, qu'on eût jamais remué l'ordure et pour cause, nombre de noms qui y sont chers devant sortir passablement salis du bourbier.

Dès qu'il eut reçu son portefeuille, le premier souci de l'hon. M. Brodeur fut la réforme de l'administration de son département et l'établissement d'un nouveau système de comptabilité. Il commença donc son administration par l'épuration de son département. Mais il ne pouvait pas employer tout son temps, exclusivement à toute autre chose, à l'épuration. Les devoirs de ministre sont bien plus étendus.

Ainsi, il a consacré sa première vacance parlementaire presque entièrement à la commission du tarif; la deuxième à la négociation du traité franco-canadien et la troisième pour la meilleure partie aux élections générales.

Les commissions, les missions diplomatiques, les élections par dessus tout cela, les obstacles que le parti conservateur lui a mis sur son chemin, à chaque pas qu'il faisait vers la réforme pensons-y ! Ne fallait-il pas pour arriver à l'hon. M. Brodeur en est arrivé à l'heure qu'il est, une énergie indomptable, une volonté tenace, un courage rare !

Les adversaires le savent, mais ils sont de ces diplomates là pour qui tous les moyens sont bons pour combattre un ennemi et gagner une cause. Laissons-les à leur oeuvre, ils ont été jugés à leur mérite par l'électorat qui les a encore une fois, remerciés sans façon.

Voici, à titre d'enseignement utile aux toriens, en réponse à leurs attaques injustes, l'opinion du "Witness" un journal indépendant de Montréal qui rend un bel hommage, bien mérité du reste, à la valeur et à l'intégrité de l'hon. M. Brodeur ministre de la marine et des pêcheries. "On accueillera généralement avec grande satisfaction la déclaration de M. Brodeur qu'il n'a pas l'intention en ce moment de déposer son portefeuille de Ministre de la Marine et des Pêcheries."

Lorsque M. Tarte abandonna son portefeuille de Ministre de Travaux Publics, ce ministère qui était de son temps et avant son temps celui où l'on dépense le plus fut amputé d'une partie considérable de ses attributions et le ministre de la Marine et des pêcheries dont M. Préfontaine détenait le portefeuille, devint le plus influent des deux. M. Brodeur trouva le département de la marine dans une condition fort chaotique, et il eut le courage de se mettre à la nettoyer à fond. Le rapport de la commission d'enquête nommé à la demande de M. Brodeur, déclara que des réformes radicales étaient nécessaires, et il ne boucla point à la besogne.

Ce que le monde des affaires pense M. Brodeur on peut s'en rendre compte par la lettre à lui adressée par le Conseil du Board of Trade de Montréal, du 30 octobre de l'année dernière et par le rapport de M. Thomas J. Drummond qui remplissait alors les fonctions de président de ce corps.

Le Conseil du Board of Trade appréciait M. Brodeur d'une manière très flatteuse et adoptait les expressions dont s'était servi M. Drummond dans son rapport que nous citons: "Je crois exprimer le sentiment de tous ceux qui sont ici présents en exprimant ma grande satisfaction des travaux accomplis et mon appréciation de la manière vigoureuse, intelligente et large avec laquelle le ministre a dirigé les travaux et a solutionné les divers problèmes qui ont surgi entre le département et ceux qui sont intéressés directement dans la route du St-Laurent. Je désire en outre exprimer mon appréciation de la manière dont sont dirigés les travaux actuels et les opérations à Sorel, ainsi que sur les autres points que nous avons visités dans notre voyage."

Sir Thomas Shaughnessy président du chemin de fer du Pacifique Canadien, l'Association des Armateurs et d'autres encore ont exprimé de semblables appréciations. C'est M. Brodeur qui a réorganisé la commission du Port de Montréal sur un plan d'affaire, au grand avantage de notre port.

Mais rien n'est plus caractéristique de M. Brodeur de sa détermination de corriger les abus déplorables qui s'étaient implantés dans son département, après vingt-quatre ans d'administration conservatrice sur les quarante-deux ans de son existence.

M. Brodeur a dit, à la Chambre des Communes, en réponse aux attaques de ses adversaires: Lorsque je fus nommé ministre en 1906, je remarquai des irrégularités. Je mis immédiatement des experts à l'oeuvre pour organiser un système de comptabilité et de contrôle qui devrait beaucoup m'aider à faire une réorganisation complète. Mais j'avais à peine exprimé le désir de réforme que ceux qui profitaient des abus ont commencé une campagne de scandale contre moi. Ils l'ont menée, cette campagne, avec l'aide des chefs conservateurs qui

étaient leur porte-parole à la Chambre. " Nous ne saurions dire si les conservateurs agissaient à leur insu à l'instigation de ces personnes; mais ils ont certainement fait tout leur possible pour détruire M. Brodeur politiquement pendant que de sa propre initiative il procédait à un nettoyage à fond de son département. " Donnons-lui tout le mérite de cette initiative. Mais les travaux des commissions précèdent lentement, et M. Brodeur, n'avait pas eu le temps de compléter les réformes qu'il avait commencées avant d'être appelé à rendre compte. " Que M. Brodeur achève donc son oeuvre, sans crainte, sans merci et à fond. "

NOTES LOCALES

Madame Lorenzo Larivière, de Montréal, est en promenade à l'Hôtel-Dieu, de cette ville.

Nous apprenons avec plaisir que M. le shérif Toussaint qui était indisposé est en voie de convalescence.

M. le docteur George Côté et Mde Côté, de Victoriaville, étaient de passage ici dimanche.

MM. J. E. Perrault C. R., J. E. Girouard C. R. sont allés cette semaine à Québec, pour la Cour de Révision.

Mde L. Laverge est partie pour un voyage à Québec. Elle est l'hôtesse de Sa Seigneurie le juge Cannon.

Mercredi dernier était la Ste-Catherine.

Madame J. E. Roy, épouse de M. le Dr J. E. Roy, de Manchester N. H. était en visite chez son père M. Joseph Prince rentier, de Victoriaville.

MM. Arthur Gagnon, maire de Mad-dington, J. E. Bruneau, marchand et J. H. O. Hébert chef de gare, étaient en notre ville mercredi.

M. Joseph Houde, cultivateur de cette paroisse, est allé demeurer à D'Israeli où il a ouvert un étal de boucher.

Nous lui souhaitons succès.

M. Albert Bergeron, H. C. S. est allé vendredi dernier à Daveluyville, par affaires.

Mme A. Massicotte qui a passé quelques jours chez sa soeur, Mme Rainville est retournée à Manchester, N. H. la semaine dernière.

Melle Lavery, de Québec est en promenade chez son amie Mme Henri Jodoin.

Mme Philippe Pepin, est revenue de Ham, où elle a passé quelques jours, chez son père, M. O. Gaudet.

Mlle Aline Garneau est allée à Trois-Rivières, cette semaine, rendre visite à son amie, Mlle Blanche Normand

Nos concitoyens apprendront avec plaisir que la santé de Sir Wilfrid Laurier s'améliore de jour en jour.

M. Henri Jodoin, avocat, est allé à Montréal, cette semaine.

Le Révérend Frère Provincial des Ecoles Chrétiennes, de Montréal, était en visite au collège de cette ville, lundi.

M. A. E. Choquette, de Sherbrooke, était de passage à nos bureaux aujourd'hui.

Mme J. E. Girouard est revenue d'un voyage à Montréal, samedi.

MM. L. P. Crépeau, Gustave Perrault, avocats, sont allés à Québec, cette semaine.

M. et Mme J. E. Perrault et Melle Lucile Richard, sont partis pour Québec, mardi.

M. F. X. Lemieux, N. P., est allé assister aux funérailles de sa vieille mère, à St Joachim.

Contestée

L'élection de M. L. Laverge est contestée. Le pétitionnaire est Auguste Quensel de cette ville et l'avocat Mre J. E. Méthot.

L'Hon. M. Fielding en Europe

Ottawa, 23.—L'hon. W. S. Fielding partira de New-York, cette semaine-ci pour se rendre en Angleterre. Il sera absent jusqu'au mois de janvier. M. Fielding, qui était un des plénipotentiaires canadiens pour la négociation du traité franco-canadien traverse l'Atlantique pour aller conférer avec le gouvernement impérial relativement à ce traité qui, bien qu'approuvé par le Parlement du Canada et la chambre des députés de France, n'a pas encore été ratifié par le sénat de ce dernier pays. L'on espère qu'une nouvelle conférence fera disparaître toute opposition à la ratification.

L'hon. M. Fielding dit que l'on ne se propose pas pour le moment de placer un emprunt canadien sur le marché européen. Il profitera cependant de son passage à Londres et Paris pour s'enquérir de la situation financière en vue des besoins futurs du Canada.

Feu M. Ernest Verret

Nous regrettons d'apprendre la mort de M. Ernest Verret Secrétaire-Trésorier du conseil municipal et de la municipalité scolaire de St-Rosaire. M. Verret est décédé à l'âge de quarante ans. Ses funérailles ont eu lieu au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Nous offrons à la famille nos plus sincères sympathies.

Mort d'un vénérable pasteur anglican, le Révérend F. J. Boyle

Le Rév. F. J. Boyle, ministre anglican et père de M. Arthur Boyle de Victoriaville, est mort il y a quelques jours à Frampton East, près de Québec où il vivait retiré depuis dix ans. Il avait été ministre de la Congrégation de Frampton pendant 29 ans. Au commencement de sa longue carrière il avait desservi les îles Madeleine et le Golfe St-Laurent. Son souvenir est encore vivace dans le comté de Gaspé. Il fut le premier pasteur protestant qui visita cette partie isolée de la province, et ses communications en médecine le rendait populaire dans ces îles même chez ceux qui ne partageaient pas ses croyances. Il bâtit un grand nombre de temples et de résidences pastorales. Son zèle quoique très grand ne lui enleva jamais l'amitié de ceux qui ne partageaient pas ses idées religieuses. Son nom est encore en grand honneur dans tous les maisons des îles Madeleine et de la Côte Gaspésienne. Il se maria jeune à Melle Arnold, fille du pasteur Wm. Arnold. Il eut de ce mariage cinq filles. Entre autres: Mesdames Anderson et Le Moine d'Ottawa, Mde Crawford, de Montréal. Après la mort de sa femme, il fut transféré à Frampton. M. le Pasteur Boyle convola en secondes noces avec Melle M. A. Ross qui lui survit. Neuf enfants nacqurent de ce second mariage. Trois filles et cinq garçons sont encore vivants: MM. Arthur Boyle, gérant de l'Arthabaska Water & Power Company, Percy Boyle, du Trinity College à Port Hope, Melle Eveline Boyle demeure à Victoriaville, madame J. H. Doake, épouse du gérant de la Banque des Cantons de l'Est demeure à Majog et Melle Olive Boyle, à la Calton School, à Ottawa.

Nos condoléances à la famille.

NAISSANCE

A St Rémi de Tingwick, le 25 novembre, l'épouse de M. Philippe Grimard, un fils qui reçu au baptême les noms de Joseph-Rodolphe-Conrad. Parrain M. Sedy Grimard, marraine Melle Yvonne Grimard

Nouvel Agent d'Immigration en France

M. J. E. Cyr

Nous apprenons avec plaisir que M. J. E. Cyr, ancien député de Provencher aux Communes, vient d'être nommé agent d'immigration en France. La connaissance qu'il possède du Manitoba et de l'ouest canadien en fera un aide excellent pour la cause de l'immigration française au Canada. Cela porte à cinq le nombre de nos agents d'immigration en France: M. P. A. Willard, surintendant des agences d'immigration en France et en Belgique; M. Foursin-Escande, Arthur Geoffroy, J. E. Cyr et A. Montpéit, dont le champ d'opération est dans la province française. M. Tréau de Celi est notre agent en Belgique.

Rappelons encore que le ministre de l'Intérieur a accordé une subvention de huit mille francs au Comité Duplex pour une série de conférences sur le Canada avec projections électriques, pour le recrutement de colons agricoles.

Sir Frédéric Borden

Sir Frédéric Borden et Lady Borden se sont embarqués, samedi, à bord du " Cedric ", de la ligne Star, pour aller passer quelques semaines en Europe. Le ministre de la Milice sera de retour le 1er janvier.

Missisquoi et Shefford

La contestation de l'élection provinciale de Missisquoi a été renvoyée par la Cour de Révision, et M. Gosselin garde son siège à l'Assemblée Législative.

La contestation de l'élection provinciale de Shefford a aussi été renvoyée.

Prostration Nerveuse

De nos jours, nous entendons souvent parler de prostration nerveuse, et il est consolant d'apprendre qu'il y a des endroits spécialement aménagés et situés pour combattre cette phase de la vie moderne. Sur la voie principale du chemin de fer du Grand Tronc, à Ste-Catherine, Ontario, sont situés les sources salines curatives connues sous le nom de puits de Ste-Catherine. Attendant aux sources est " Le Welland ", où des traitements contre la prostration, le rhumatisme etc., sont donnés par des assistants expérimentés sous la surveillance d'un médecin résident.

Ste-Catherine est l'endroit le plus doux qu'il y ait au Canada durant les mois d'hiver.

Pour plus d'informations et autres détails, s'adresser à J. QUINLAN, D. P. A. G. T. R., Montréal.

NOYER NOIR

MEUBLE A VENDRE S'adresser à l'Union des Cantons de l'Est.

LE DERNIER MOIS DE L'ANNEE

Malgré la crise d'argent, malgré l'opposition de tous côtés, malgré les élections même, nous avons fait une bonne année d'affaires et nous en remercions tous nos bons amis et le public en général.

Mais il reste encore quelques jours d'ouvrage pour compléter notre oeuvre et ce ne sont pas les moindres; c'est ce qui nous engage à lancer une nouvelle invitation aux acheteurs.

Venez donc en foule pendant ces dernières semaines de l'année 1908

Venez partager la balance de nos intéressantes marchandises. Encore 3 Manteaux en fourrure brune à \$9.00. 6 Astrakan de \$15.00 à \$20.00. 2 Capots en Loup, pour ouvrage, à \$9.00. Une centaine de tours de Cou pellerines pour la moitié du prix ordinaire.

500 verges de Flanellette Brune à 3/4 cts. la vg. 100 Corsets D & A à 20cts. 30 Manteaux longs, dernière mode, \$10.00 pour \$5.00, \$8.00 pour \$4.00. Il faut que tout ça parte pour ne plus revenir.

NOTRE DEPARTEMENT D'ETRENNES

sera intéressant et vous voir Saint-Nicolas qui vendra lui-même à certaines heures de la semaine: il sera généreux.

N'achetez rien sans venir chez OUELLET; il y a de tout dans ce grand magasin: des Bas de soie pour les élégants, jusqu'aux gros Bas de laine pour le chantier; des Claques et Pardessus, dernier goût, jusqu'aux grosses Claques à trois boucles et aux Souliers en cuir tanné dans l'huile; des Gants en fin moka contrastant avec les lourdes Mitaines en peau de cheval. Enfin tout un bazar.

Venez en foule. Escompte libéral remis au comptant.

En masse donc chez OUELLET ARTHABASKA.

Décembre 1er, 1908.

NOUVELLES DES CANTONS DE L'EST

WARWICK —M. Albert Desfossez, de Danville, était jeudi dernier, en promenade chez son oncle M. Narcisse Comeau.

—M. Raoul Charron, comptable était de passage à Victoriaville. Dimanche et lundi.

—M. Alphonse Comeau, E. E. L. a eu le plaisir, dimanche dernier d'avoir la visite de son confrère, M. Adjour Côté, E. E. L. de Danville. Leurs amis savent bien, que c'est toujours pour eux, un bonheur de resserrer les liens fraternels qui prennent naissance à leur Alma Mater.

—Melle Hélène Béveuve est allée à Victoriaville, jeudi dernier, des affaires.

—M. Edgar Laliberté, N. P. S'est absenté de son bureau, lundi et mardi pour aller assister aux funérailles de sa tante Madame Claude Lemieux, de St-Joachim.

—M. Jean Louis Bédard, du Nord-Ouest, est actuellement en promenade dans sa famille.

—Melles Evangeline St-Jean et L. Thérin, postulant chez les soeurs des S. S. noms de Jésus, Marie, à Montréal sont revenues dans leurs familles.

—Décès. Le 24 courant à l'âge de 70 ans, Mme Damasse Buisière s'éteignit après une longue maladie, soufferte avec résignation.

—Le service et la sépulture de la défunte a eu lieu, en l'église de cette paroisse, jeudi matin, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

—Naissances. Le 20 courant, Madame Archille Rivard, un fils. Parrain et marraine Mde. Adèle Martel, oncle et tante de l'enfant.

—Le 22 courant, Madame Georges Hamel, un fils. Parrain et marraine M et Mme Benjamin Morin, grand parents de l'enfant.

STANFOLD

Nous avons beaucoup de regret que M. West ne soit pas venu à la messe de nos amis. M. West ne s'est pas vu à la messe de nos amis. M. West ne s'est pas vu à la messe de nos amis.

cette paroisse, lundi le 23. Une nombreuse assistance, parmi laquelle nous avons remarqué beaucoup de parents étrangers, témoignait de la considération dont la famille Brissette jouit au milieu de nous. L'église était toute drapée d'ornements de deuil, et le catafalque, près du coeur, n'était qu'un jet de lumière. La musique et le chant dirigés par Melle Baril, ont été très bien exécutés. De belles voix étrangères ont aussi prêté leur concours pour rendre un dernier hommage à leur Ami disparu. Les Rév Srs de Notre Couvent et leurs élèves assistaient, en témoignage de sympathies, et aussi pour remplacer, auprès de la famille, la Révle Sr Ste Adélaïde, soeur du défunt, actuellement en mission au Couvent des Srs de l'Assomption, à Yamaska, qui n'avait pu se rendre au milieu des siens, en cette triste circonstance.

M. L. Gouzague Brissette, Eclerc, du Collège St Laurent, Montréal, ainsi que M. Francis Brissette et son fils aimé Emile, de Thompsonville, Conn. sont venus accompagner les restes de leur frère, en même temps que consolent leurs vieux parents.

Le corps du regretté défunt a été placé dans le lot de la famille. Nous y déposons notre meilleur souvenir, et tous nos regrets, en même temps que nous offrons à la famille, nos plus sympathiques Condoléances.

Drummondville

—Les élèves du collège de St-Frédéric ont été témoins, dimanche dernier, d'une touchante cérémonie propre à leur édifier et à remplir leur coeur de joie. Un de leur confrères Robert Lindsay, abjurait la religion protestante pour se faire catholique. La cérémonie eut lieu dans la chapelle du collège, en présence de toute la communauté. M. l'abbé J.G Demers vicaire de la paroisse et aumônier du collège reçut l'abjuration et conféra le baptême au nouveau converti qui reçut les noms de Joseph Adolphe Robert Léon et qui eut pour parrain le Révérend frère Romulus supérieur du collège. Lundi matin le jeune Robert fit avec beaucoup de piété sa première communion dans la même chapelle.

—La retraite annuelle du pensionnat des Révérendes Soeurs de la Présentation, a été prêchée la semaine dernière, par les Rév. Père Adams S. J. Chaque soir à l'église paroissiale il y avait en même temps sermon pour des hommes et les jeunes gens afin d'établir des bases solides la Ligue du Sacré-Coeur. Le prédicateur eut plein succès et nombreux sont ceux qui sont venus s'enroler sous la bannière du Coeur de Jésus.

—Dimanche soir dernier dans la salle de la fabrique il y eut chant dra-

matique et musicale donné par les élèves du couvent de la Présentation. Le programme des plus variés, fut rempli à merveille et la population accourue en grand nombre fut heureuse d'applaudir aux succès de nos jeunes artistes.

Le Successeur de M. C. Maréchal

Ottawa, 24.—Le " Citizen " croit que M. Hugh Guthrie, député de Wellington Sud, sera choisi comme vice-président de la Chambre des Communes, en remplacement de M. Charles Marcl, qui sera fait président.

Bénédiction d'Eglise

Thetford.—Dimanche, le 13 courant Mgr l'auxiliaire de Québec a béni l'église de St-Maurice de Thetford. Le curé de St-Maurice, M. l'abbé Théo. Houde, a bien fait les choses. Mgr d'Eleuthéropolis était accompagné de l'hon. juge Lemieux et de M. Thomas Chapais. Ces messieurs, après la bénédiction de l'église, ont donné des conférences sur la tempérance qui ont été très écoutées par l'assistance qui était très nombreuse.

M. l'abbé J. G. Gaudreau, curé de St-Alphonse de Thetford, ayant invité Mgr et ces Messieurs, ceux-ci se sont rendus chez lui. Après le dîner, une conférence a été donnée, également sur la tempérance. C'est une belle journée pour les paroisses de Saint-Maurice et de Saint-Alphonse de Thetford.

Mount Clemens, Michigan

Mount Clemens est fameux par tout l'Amérique comme étant durant toute l'année un endroit sanitaire, et des milliers de personnes rendent témoignage des bienfaits apportés par ses eaux minérales dans le cas du rhumatisme et des autres maladies du même genre. Pour les troubles bilieux et de foie, les troubles digestifs, les désordres nerveux, la débilité générale etc., l'efficacité de ses eaux est merveilleuse. Soixante quinze par cent des rhumatismes sont guéris, et quatre vingt dix par cent sont soulagés.

Demandez à J. Quinlan, agent des passagers pour le district, Grand Tronc, Montréal, la magnifique publication descriptive qui vous renseignera sur ce bel endroit.

POMMES ! POMMES !

M. H. H. Guay, importateur en gros de Victoriaville, vient de recevoir 7 char de pommes de toutes sortes et 1 char de poissons. Avis aux acheteurs.

Le Repos de la Terre

Les champs vont dormir. La terre se repose. Dans sa robe de neige au vil scintillement. En son fécond sommeil préparant lentement La future moisson et le prochain roseau.

Toute la vie humaine est en la terre enclous. La fleur s'épanouit ou mûrit le froment; Comme une gloire autour de l'aigle ailé, L'innombrable beauté des formes est éclose.

La terre dort. Qui sait — mystère infini — Tout ce qui se disjoint et tout ce qui s'unit Dans l'ombre, pour former ce sang divin, la sève.

La terre se repose en travaillant toujours. Et moi qui l'aime et qui connais ses labours (sourd), Au lieu de préparer l'ouvrage à venir, je rêve...

ALBERT LOEZAU.

NOUVELLES DES CANTONS DE L'EST

VICTORIAVILLE

—Mardi, le 17 courant, trois baptêmes ont eu lieu. Ce sont ceux de Jos.-Oscar Armand, fils de M. et Mme Oscar Lemire, agent de la maison P. T. Légaré, Québec. Parrain et marraine, M. et Mme Edouard Miville, tailleur; M.-Maurice-Gratia, fille de Monsieur et Madame Léopold Descoeteaux, tailleur, Victoriaville.

Parrain et marraine, Monsieur Raoul et Mlle Odéline Jolicœur; Jos.-Octave-Alphonse, fils de M. et Mme Joseph St-Martin. Parrain et marraine, M. et Mme Octave Nadeau.

—Mercredi, le 18 novembre, a eu lieu la sépulture de Jos.-H.-Lucien, âgé de dix mois, fils de M. Amédée Mathieu, cultivateur et lauréat de Victoriaville.

—Jeudi, le 19, ont eu lieu le service et la sépulture de M. Pierre Pepin, décédé le 16 courant, âgé de 83 ans. Les porteurs étaient: ses fils, Alfred, de Mégantic; Jules, de Témiscouata; Siméon et Gaudiose Pepin. M. Joseph Pepin conduisait le cortège funéraire.

—MM. les vicaires ont fini la visite des quartiers nord et sud, et M. le curé achève celle du quartier ouest.

—La manufacture de Hardes de Victoriaville emploie actuellement 40 filles et 15 hommes. Avant longtemps, elle demandera 75 employés. Voici la liste des officiers de cette compagnie: M. Paul Tourigny, M. P. P., en est le président; M. Octave Gaudet, vice-président; M. Adéodat Normand, gérant; M. Sylvio Filion, comptable; M. Moïse Melançon, contre-maître; M. Philippe Cantin, 1er tailleur; M. Jos. Pageau, expéditeur; M. Désiré Labbé, ingénieur.

STE-CLOTILDE

—La mort vient de faire une nouvelle victime, M. Alfred Landry a succombé hier après midi après 2 jours de maladie seulement. Rien ne faisait prévoir une si soudaine et si douloureuse fin car le défunt qui paraissait en bonne santé, a vagué à ses occupations habituelles jusqu'à samedi dernier. C'est une cruelle épreuve pour son épouse qu'il laisse avec plusieurs enfants dont un de 4 à 5 semaines. Le défunt était très bien connu, et estimé de tous ses concitoyens. Il avait occupé plusieurs postes de confiance et sa mort sera un deuil général pour tous ceux qui l'ont connu. Les funérailles auront lieu jeudi le 26.

—M. Arthur Aucoin est parti mardi le 24 pour aller demeurer à Manchester Etats-Unis.

ST-GRÉGOIRE

—Samedi dernier, notre curé, M. l'abbé Ed. Grenier, a donné le sermon au Séminaire de Nicolet, à l'occasion de la fête de la Présentation de B. V. M., célébrée avec grande pompe chaque année. Un bon nombre de prêtres et quelques anciens élèves assistaient à cette fête de nos pieux congréganistes.

—M. Honoré Hébert, cultivateur du haut du village vient de vendre à M. Napoléon Tourigny, son voisin, sa propriété pour la somme de \$15,000. M. Hébert doit venir demeurer au village où il a acheté la résidence de M. G. F. Thérien, qui va demeurer à Sorel, où il sera inspecteur de poids et mesures.

—Le pont du chemin de fer du sud, Q. M. S. R. sur la rivière Bécancourt est maintenant terminé et par conséquent prêt à recevoir les traverses et les rails. Après cela, les chars pourront circuler de Nicolet jusqu'à la rivière Gentilly.

—On vient de démolir au village de La Rochelle une vieille boutique de forgeron qui a son histoire. Solidement construite suivant la mode du temps en beau bois de pin équarri et en mortier de glaise tirée des terres du "petit lac St-Paul", elle était debout depuis 120 ans, le plus vieux monument de la rue La Fabrique encore assez solide pour donner de la misère aux ouvriers destructeurs.

Avant la fondation de la paroisse, 1802, à l'époque de l'immigration des Acadiens en nos endroits, un nommé David Béliveau vint avec son père s'établir au rang dit du "Côteau", sur la terre occupée aujourd'hui par M. Arsène Béliveau. Il eut plusieurs enfants. Un d'eux nommé Joseph ou plutôt José se fit forgeron et exerça son métier durant 40 ans dans cette boutique que son père construisit vers 1788. Son successeur et son héritier qui fut son tour y travailla durant 55 ans fut un de ses enfants surnommé Joseph "Cané" ou "Carré" Béliveau. Il avait été ainsi baptisé par un Irlandais, apprenti du père José, la forme de son nez favorisant au reste cette appellation.

M. Joseph "Cané" Béliveau eut une nombreuse famille, dans laquelle on compte deux prêtres, deux religieux, marchand (Edouard, de St-Léonard), et aussi un forgeron (Joseph, de St-Grégoire). L'un des deux prêtres, M. l'abbé Edouard Béliveau, est mort curé à Ste-Ursule, comté de M.-Kingongé, l'autre exerce le ministère à St-Maurice, comté de Champlain. Une seule des religieuses vit et occupe avec distinction la charge d'économe générale au Couvent de l'Assomption. C'est son fils, nommé aussi Joseph, qui vient de faire disparaître cette vieille relique où il travailla depuis 25 ans, après l'avoir remplacé par une spacieuse bâtisse, où avec son fils, Joseph IV, il continuera à servir sa clientèle. C'est dire que la profession n'a pas manqué d'être lucrative jusqu'à cette quatrième génération.

Chose à noter le banc qu'occupe la famille Béliveau dans l'église paroissiale est celui-là même loué par le père José, il y a 100 ans, à raison de \$2.50 par an. En ce temps, les paroissiens faisaient remarquer que José ne pourrait le garder longtemps parce qu'il y ne le pourrait payer. C'est à croire que son crédit était loin de valoir celui de ses petits-fils, maintenant riches. En tout cas, il fut bon chrétien, grand

économique, et ses descendants suivent son chemin.

NICOLET

—Les élèves de la classe de rhétorique viennent de procéder au choix de leurs officiers pour l'organisation de leur conviement après leur sortie du séminaire. Ont été élus: MM. Hector Picher, président; Joseph Belleville, vice-président et Donat Leveillé, secrétaire.

—Dimanche dernier, la fête de Ste-Cécile a été célébrée avec beaucoup de solennité, vu qu'elle tombait un dimanche. Sa Grandeur Mgr Brunault assistait au trône. La messe a été chantée par M. l'abbé Châtillon, maître de chapelle et directeur du chœur de chant.

L'orgue était tenu par M. l'abbé Melançon, organiste du Séminaire. M. l'abbé Chs. E. Brunault, principal de l'École Normal, donna le sermon.

Le chœur de l'orgue a exécuté les plus beaux morceaux de son répertoire sous la direction de M. Edouard Châtillon, l'organiste de la Cathédrale.

Il eut pour directeur le prédicateur a fait un très éloquent sermon et absolument bien approprié à la fête du jour.

—La grande fête du Séminaire est la Présentation de la Ste-Vierge qui, comme toujours, a été célébrée avec beaucoup d'éclat, hier. Sa Grandeur Mgr de Nicolet, a officié pontificalement et plus de 30 prêtres, anciens élèves du Séminaire, assistaient à cette magnifique cérémonie.

DEFENSE D'AVANCER

Je donne par le présent avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon nom par qui ce soit sans un écrit signé de ma main.

Donné à Victoriaville ce 25 novembre 1908

JOSEPH PRINCE.

CANADA

Province de Québec } Cour Supérieure
District d'Arthabaska }
No 292.
William Dinning, cultivateur du canton d'Irlande, dans le comté de Mégantic, Demandeur,
vs.
Archib. McFerrer, ex-député du canton d'Irlande et maintenant des Etats-Unis d'Amérique, Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaitre dans le mois.

Arthabaska, 26 novembre 1908.

BARRAULT & PERRAULT,
Avts. du Demeur.
ADELARD PICHER,
Dep. P. C. S.

QUEBEC HIDE & SKIN COMPANY.

Les plus grands acheteurs de peaux vertes au Canada. Nous payons comptant pour vos peaux de bœufs, vaches, chevaux, porcs, etc.

Laine, suif, pelletteries et vieilles cloques. Demandes nous les de peaux.

QUEBEC HIDE & SKIN CO.,
QUEBEC, CANADA.

AVIS PUBLIC

est par le présent donné par le sousigné Louis Laverne, secrétaire-trésorier de la municipalité du Comté d'Arthabaska, résidant dans la ville d'Arthabaska, que le conseil de la municipalité du comté d'Arthabaska, à sa séance générale et trimestrielle tenue à Arthabaska le douzième jour de juin mil neuf cent sept, a passé la résolution suivante:

"Que les lots de terre numéros treize, quatorze, quinze, seize et dix-sept du cinquième rang du canton de Warwick, connus et désignés au cadastre officiel du canton de Warwick, sous les numéros six cent sept (607), six cent huit (608), six cent neuf (609), six cent dix (610), six cent onze (611), six cent douze (612), six cent treize (613), six cent quatorze (614), six cent quinze (615), six cent seize (616), six cent dix-sept (617), six cent dix-huit (618), six cent dix-neuf (619) et six cent vingt (620) soient détachés de la municipalité du canton de Warwick et annexés à la municipalité de la paroisse de St-Albert de Warwick, où que la requête est signée par plus des deux tiers des électeurs de ce territoire à qui appartient presque tous les lots de terre ci-dessus désignés, et qu'il reste encore plus de trois cents acres de terre dans le canton de Warwick, et qu'il est avis publics ont été données rigoureusement suivant la loi dans les deux dites municipalités les vingt-trois et trente mars dernier suivant les dits avis publics et le retour de publication produits et lus à ce conseil ce jour;

"Ce conseil prenant en considération le fait que les requérants sont annexés pour les fins religieuses et la paroisse de St-Albert de Warwick, et qu'il est fait les procédures nécessaires pour être annexés à la municipalité de la paroisse de St-Albert de Warwick pour les fins scolaires."

Que par un décret de l'Exécutif en date du dix novembre mil neuf cent huit, il a été à Monsieur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec en conseil d'approuver la dite résolution du conseil du Comté d'Arthabaska, en date du douze juin mil neuf cent sept, détachant les dits lots de terre de la municipalité du canton de Warwick et les annexant à la municipalité de la paroisse de St-Albert de Warwick, dans le même comté d'Arthabaska, conformément aux dispositions des articles 33 et 41 du Code Municipal de la Province de Québec.

Donné à Arthabaska ce douze novembre mil neuf cent huit.

L. LAVERNE,
Sec. Trés. C. C. A.

CANADA

Province de Québec } Cour Supérieure
District d'Arthabaska }
No 294.
J. R. CALIXTE LAVOIE, Liquidateur.

LA CIE O LANDRY, En liquidation.

Le 25 novembre 1908. Présent l'Honorable A. Malouin, J. C. S. Vu la requête du liquidateur icelle est accordée.

En conséquence, le liquidateur est autorisé à vendre publiquement, à l'enchère, les biens mobiliers et immobiliers de la dite compagnie le dix décembre prochain, (1908) à 11 heures A. M. sur l'immeuble étant le numéro 121 du cadastre du canton de Simpson, à St-Cyrille de Wendover, argent comptant, avis de la vente devant être donné aux intéressés, dix jours avant la vente, par lettres recommandées et publiées deux fois dans "L'Union de St-Hyacinthe" et deux fois dans "L'USTROS DES CANADIENS DE L'EST" d'Arthabaska.

Par la Cour.
(Signé) P. H. COTÉ, P. C. S.

Vraie copie,
P. H. COTE,
P. C. S.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

recevra jusqu'à 4.00 p. m., lundi, 7 décembre 1908, des soumissions pour la construction et l'installation de l'ameublement intérieur, etc., dans l'Édifice Public, à St-Jean, P. Q., lesquelles devront être cachetées, adressées au sousigné et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse les mots: "Soumission pour l'ameublement intérieur, etc., dans l'Édifice Public, St-Jean, P. Q."

On peut consulter les plans et devis et obtenir des copies de la soumission au ministère des travaux publics à Ottawa, et au bureau de M. Jacques Cartier, commis des travaux, à St-Jean, P. Q.

Les soumissions devront être libellées sur les imprimés que le ministère fournit à cette fin et devront porter la signature des soumissionnaires.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p. c.) du montant de la soumission, à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
NAP. TESSIER, Secrétaire.

Ministère des travaux publics, Ottawa, 22 octobre 1908.

N.B.—Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Comté d'Arthabaska }
Aux habitants des municipalités locales du canton de Warwick et de la paroisse de St-Albert de Warwick et à tous intéressés.

AVIS PUBLIC

est par le présent donné par le sousigné Louis Laverne, secrétaire-trésorier de la municipalité du Comté d'Arthabaska, résidant dans la ville d'Arthabaska, que le conseil de la municipalité du comté d'Arthabaska, à sa séance générale et trimestrielle tenue à Arthabaska le douzième jour de juin mil neuf cent sept, a passé la résolution suivante:

"Que les lots de terre numéros treize, quatorze, quinze, seize et dix-sept du cinquième rang du canton de Warwick, connus et désignés au cadastre officiel du canton de Warwick, sous les numéros six cent sept (607), six cent huit (608), six cent neuf (609), six cent dix (610), six cent onze (611), six cent douze (612), six cent treize (613), six cent quatorze (614), six cent quinze (615), six cent seize (616), six cent dix-sept (617), six cent dix-huit (618), six cent dix-neuf (619) et six cent vingt (620) soient détachés de la municipalité du canton de Warwick et annexés à la municipalité de la paroisse de St-Albert de Warwick, où que la requête est signée par plus des deux tiers des électeurs de ce territoire à qui appartient presque tous les lots de terre ci-dessus désignés, et qu'il reste encore plus de trois cents acres de terre dans le canton de Warwick, et qu'il est avis publics ont été données rigoureusement suivant la loi dans les deux dites municipalités les vingt-trois et trente mars dernier suivant les dits avis publics et le retour de publication produits et lus à ce conseil ce jour;

"Ce conseil prenant en considération le fait que les requérants sont annexés pour les fins religieuses et la paroisse de St-Albert de Warwick, et qu'il est fait les procédures nécessaires pour être annexés à la municipalité de la paroisse de St-Albert de Warwick pour les fins scolaires."

Que par un décret de l'Exécutif en date du dix novembre mil neuf cent huit, il a été à Monsieur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec en conseil d'approuver la dite résolution du conseil du Comté d'Arthabaska, en date du douze juin mil neuf cent sept, détachant les dits lots de terre de la municipalité du canton de Warwick et les annexant à la municipalité de la paroisse de St-Albert de Warwick, dans le même comté d'Arthabaska, conformément aux dispositions des articles 33 et 41 du Code Municipal de la Province de Québec.

Donné à Arthabaska ce douze novembre mil neuf cent huit.

L. LAVERNE,
Sec. Trés. C. C. A.

CANADA

Province de Québec } Cour Supérieure
District d'Arthabaska }
No 294.
J. R. CALIXTE LAVOIE, Liquidateur.

LA CIE O LANDRY, En liquidation.

Le 25 novembre 1908. Présent l'Honorable A. Malouin, J. C. S. Vu la requête du liquidateur icelle est accordée.

En conséquence, le liquidateur est autorisé à vendre publiquement, à l'enchère, les biens mobiliers et immobiliers de la dite compagnie le dix décembre prochain, (1908) à 11 heures A. M. sur l'immeuble étant le numéro 121 du cadastre du canton de Simpson, à St-Cyrille de Wendover, argent comptant, avis de la vente devant être donné aux intéressés, dix jours avant la vente, par lettres recommandées et publiées deux fois dans "L'Union de St-Hyacinthe" et deux fois dans "L'USTROS DES CANADIENS DE L'EST" d'Arthabaska.

Par la Cour.
(Signé) P. H. COTÉ, P. C. S.

Vraie copie,
P. H. COTE,
P. C. S.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

recevra jusqu'à 4.00 p. m., lundi, 7 décembre 1908, des soumissions pour la construction et l'installation de l'ameublement intérieur, etc., dans l'Édifice Public, à St-Jean, P. Q., lesquelles devront être cachetées, adressées au sousigné et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse les mots: "Soumission pour l'ameublement intérieur, etc., dans l'Édifice Public, St-Jean, P. Q."

On peut consulter les plans et devis et obtenir des copies de la soumission au ministère des travaux publics à Ottawa, et au bureau de M. Jacques Cartier, commis des travaux, à St-Jean, P. Q.

Les soumissions devront être libellées sur les imprimés que le ministère fournit à cette fin et devront porter la signature des soumissionnaires.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p. c.) du montant de la soumission, à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
NAP. TESSIER, Secrétaire.

Ministère des travaux publics, Ottawa, 22 octobre 1908.

N.B.—Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Comté d'Arthabaska }
Aux habitants des municipalités locales du canton de Warwick et de la paroisse de St-Albert de Warwick et à tous intéressés.

AVIS PUBLIC

est par le présent donné par le sousigné Louis Laverne, secrétaire-trésorier de la municipalité du Comté d'Arthabaska, résidant dans la ville d'Arthabaska, que le conseil de la municipalité du comté d'Arthabaska, à sa séance générale et trimestrielle tenue à Arthabaska le douzième jour de juin mil neuf cent sept, a passé la résolution suivante:

"Que les lots de terre numéros treize, quatorze, quinze, seize et dix-sept du cinquième rang du canton de Warwick, connus et désignés au cadastre officiel du canton de Warwick, sous les numéros six cent sept (607), six cent huit (608), six cent neuf (609), six cent dix (610), six cent onze (611), six cent douze (612), six cent treize (613), six cent quatorze (614), six cent quinze (615), six cent seize (616), six cent dix-sept (617), six cent dix-huit (618), six cent dix-neuf (619) et six cent vingt (620) soient détachés de la municipalité du canton de Warwick et annexés à la municipalité de la paroisse de St-Albert de Warwick, où que la requête est signée par plus des deux tiers des électeurs de ce territoire à qui appartient presque tous les lots de terre ci-dessus désignés, et qu'il reste encore plus de trois cents acres de terre dans le canton de Warwick, et qu'il est avis publics ont été données rigoureusement suivant la loi dans les deux dites municipalités les vingt-trois et trente mars dernier suivant les dits avis publics et le retour de publication produits et lus à ce conseil ce jour;

"Ce conseil prenant en considération le fait que les requérants sont annexés pour les fins religieuses et la paroisse de St-Albert de Warwick, et qu'il est fait les procédures nécessaires pour être annexés à la municipalité de la paroisse de St-Albert de Warwick pour les fins scolaires."

Que par un décret de l'Exécutif en date du dix novembre mil neuf cent huit, il a été à Monsieur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec en conseil d'approuver la dite résolution du conseil du Comté d'Arthabaska, en date du douze juin mil neuf cent sept, détachant les dits lots de terre de la municipalité du canton de Warwick et les annexant à la municipalité de la paroisse de St-Albert de Warwick, dans le même comté d'Arthabaska, conformément aux dispositions des articles 33 et 41 du Code Municipal de la Province de Québec.

Donné à Arthabaska ce douze novembre mil neuf cent huit.

L. LAVERNE,
Sec. Trés. C. C. A.

CANADA

Province de Québec } Cour Supérieure
District d'Arthabaska }
No 294.
J. R. CALIXTE LAVOIE, Liquidateur.

LA CIE O LANDRY, En liquidation.

Le 25 novembre 1908. Présent l'Honorable A. Malouin, J. C. S. Vu la requête du liquidateur icelle est accordée.

En conséquence, le liquidateur est autorisé à vendre publiquement, à l'enchère, les biens mobiliers et immobiliers de la dite compagnie le dix décembre prochain, (1908) à 11 heures A. M. sur l'immeuble étant le numéro 121 du cadastre du canton de Simpson, à St-Cyrille de Wendover, argent comptant, avis de la vente devant être donné aux intéressés, dix jours avant la vente, par lettres recommandées et publiées deux fois dans "L'Union de St-Hyacinthe" et deux fois dans "L'USTROS DES CANADIENS DE L'EST" d'Arthabaska.

Par la Cour.
(Signé) P. H. COTÉ, P. C. S.

Vraie copie,
P. H. COTE,
P. C. S.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

recevra jusqu'à 4.00 p. m., lundi, 7 décembre 1908, des soumissions pour la construction et l'installation de l'ameublement intérieur, etc., dans l'Édifice Public, à St-Jean, P. Q., lesquelles devront être cachetées, adressées au sousigné et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse les mots: "Soumission pour l'ameublement intérieur, etc., dans l'Édifice Public, St-Jean, P. Q."

On peut consulter les plans et devis et obtenir des copies de la soumission au ministère des travaux publics à Ottawa, et au bureau de M. Jacques Cartier, commis des travaux, à St-Jean, P. Q.

Les soumissions devront être libellées sur les imprimés que le ministère fournit à cette fin et devront porter la signature des soumissionnaires.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p. c.) du montant de la soumission, à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
NAP. TESSIER, Secrétaire.

Ministère des travaux publics, Ottawa, 22 octobre 1908.

N.B.—Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Comté d'Arthabaska }
Aux habitants des municipalités locales du canton de Warwick et de la paroisse de St-Albert de Warwick et à tous intéressés.

AVIS PUBLIC

est par le présent donné par le sousigné Louis Laverne, secrétaire-trésorier de la municipalité du Comté d'Arthabaska, résidant dans la ville d'Arthabaska, que le conseil de la municipalité du comté d'Arthabaska, à sa séance générale et trimestrielle tenue à Arthabaska le douzième jour de juin mil neuf cent sept, a passé la résolution suivante:

"Que les lots de terre numéros treize, quatorze, quinze, seize et dix-sept du cinquième rang du canton de Warwick, connus et désignés au cadastre officiel du canton de Warwick, sous les numéros six cent sept (607), six cent huit (608), six cent neuf (609), six cent dix (610), six cent onze (611), six cent douze (612), six cent treize (613), six cent quatorze (614), six cent quinze (615), six cent seize (616), six cent dix-sept (617), six cent dix-huit (618), six cent dix-neuf (619) et six cent vingt (620) soient détachés de la municipalité du canton de Warwick et annexés à la municipalité de la paroisse de St-Albert de Warwick, où que la requête est signée par plus des deux tiers des électeurs de ce territoire à qui appartient presque tous les lots de terre ci-dessus désignés, et qu'il reste encore plus de trois cents acres de terre dans le canton de Warwick, et qu'il est avis publics ont été données rigoureusement suivant la loi dans les deux dites municipalités les vingt-trois et trente mars dernier suivant les dits avis publics et le retour de publication produits et lus à ce conseil ce jour;

"Ce conseil prenant en considération le fait que les requérants sont annexés pour les fins religieuses et la paroisse de St-Albert de Warwick, et qu'il est fait les procédures nécessaires pour être annexés à la municipalité de la paroisse de St-Albert de Warwick pour les fins scolaires."

Que par un décret de l'Exécutif en date du dix novembre mil neuf cent huit, il a été à Monsieur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec en conseil d'approuver la dite résolution du conseil du Comté d'Arthabaska, en date du douze juin mil neuf cent sept, détachant les dits lots de terre de la municipalité du canton de Warwick et les annexant à la municipalité de la paroisse de St-Albert de Warwick, dans le même comté d'Arthabaska, conformément aux dispositions des articles 33 et 41 du Code Municipal de la Province de Québec.

Donné à Arthabaska ce douze novembre mil neuf cent huit.

L. LAVERNE,
Sec. Trés. C. C. A.

CANADA

Province de Québec } Cour Supérieure
District d'Arthabaska }
No 294.
J. R. CALIXTE LAVOIE, Liquidateur.

LA CIE O LANDRY, En liquidation.

Le 25 novembre 1908. Présent l'Honorable A. Malouin, J. C. S. Vu la requête du liquidateur icelle est accordée.

En conséquence, le liquidateur est autorisé à vendre publiquement, à l'enchère, les biens mobiliers et immobiliers de la dite compagnie le dix décembre prochain, (1908) à 11 heures A. M. sur l'immeuble étant le numéro 121 du cadastre du canton de Simpson, à St-Cyrille de Wendover, argent comptant, avis de la vente devant être donné aux intéressés, dix jours avant la vente, par lettres recommandées et publiées deux fois dans "L'Union de St-Hyacinthe" et deux fois dans "L'USTROS DES CANADIENS DE L'EST" d'Arthabaska.

Par la Cour.
(Signé) P. H. COTÉ, P. C. S.

Vraie copie,
P. H. COTE,
P. C. S.

LE MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

recevra jusqu'à 4.00 p. m., lundi, 7 décembre 1908, des soumissions pour la construction et l'installation de l'ameublement intérieur, etc., dans l'Édifice Public, à St-Jean, P. Q., lesquelles devront être cachetées, adressées au sousigné et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse les mots: "Soumission pour l'ameublement intérieur, etc., dans l'Édifice Public, St-Jean, P. Q."

On peut consulter les plans et devis et obtenir des copies de la soumission au ministère des travaux publics à Ottawa, et au bureau de M. Jacques Cartier, commis des travaux, à St-Jean, P. Q.

Les soumissions devront être libellées sur les imprimés que le ministère fournit à cette fin et devront porter la signature des soumissionnaires.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p. c.) du montant de la soumission, à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
NAP. TESSIER, Secrétaire.

Ministère des travaux publics, Ottawa, 22 octobre 1908.

N.B.—Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

Restaurant VICTORIA

W. S. BROGHU, PROP.
VICTORIAVILLE

Le ministère des travaux publics recevra jusqu'à 4.00 p. m., jeudi, 3 décembre 1908, des soumissions pour la construction d'une station postale à St-Roch de Québec, lesquelles soumissions doivent être cachetées, adressées au sousigné et porter sur leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour Station Postale de St-Roch."

On peut consulter les plans et devis et se procurer des formulaires de soumission au ministère des Travaux publics, à Ottawa, et au bureau de M. Ph. Beland, commis des travaux, hôtel des postes, Québec.

Les soumissions devront être libellées sur les imprimés que le ministère fournit à cette fin et devront porter la signature des soumissionnaires.

Un chèque égal à dix pour cent (10 p. c.) du montant de la soumission, à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics et accepté par une banque à charte, devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement ce contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
NAP. TESSIER, Secrétaire.

Ministère des travaux publics, Ottawa, 12 novembre 1908.

N.B.—Le ministère ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Comté d'Arthabaska }
Aux habitants des municipalités locales du canton de Warwick et de la paroisse de St-Albert de Warwick et à tous intéressés.

AVIS PUBLIC

est par le présent donné par le sousigné Louis Laverne, secrétaire-trésorier de la municipalité du Comté d'Arthabaska, résidant dans la ville d'Arthabaska, que le conseil de la municipalité du comté d'Arthabaska, à sa séance générale et trimestrielle tenue à Arthabaska le douzième jour de juin mil neuf cent sept, a passé la résolution suivante:

"Que les lots de terre numéros treize, quatorze, quinze, seize et dix-sept du cinquième rang du canton de Warwick, connus et désignés au cadastre officiel du canton de Warwick, sous les numéros six cent sept (607), six cent huit (608), six cent neuf (609), six cent dix (610), six cent onze (611), six cent douze (612), six cent treize (613), six cent quatorze (614), six cent quinze (615), six cent seize (616), six cent dix-sept (617), six cent dix-huit (618), six cent dix-neuf (619) et six cent vingt (620) soient détachés de la municipalité du canton de Warwick et annexés à la municipalité de la paroisse de St-Albert de Warwick, où que la requête est signée par plus des deux tiers des électeurs de ce territoire à qui appartient presque tous les lots de terre ci-dessus désignés, et qu'il reste encore plus de trois cents acres de terre dans le canton de Warwick, et qu'il est avis publics ont été données rigoureusement suivant la loi dans les deux dites municipalités les vingt-trois et trente mars dernier suivant les dits avis publics et le retour de publication produits et lus à ce conseil ce jour;

"Ce conseil prenant en considération le fait que les requérants sont annexés pour les fins religieuses et la paroisse de St-Albert de Warwick, et qu'il est fait les procédures nécessaires pour être annexés à la municipalité de la paroisse de St-Albert de Warwick pour les fins scolaires."

Que par un décret de l'Exécutif en date du dix novembre mil neuf cent huit, il a été à Monsieur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec en conseil d'approuver la dite résolution du conseil du Comté d'Arthabaska, en date du douze juin mil neuf cent sept, détachant les dits lots de terre de la municipalité du canton de Warwick et les annexant à la municipalité de la paroisse de St-Albert de Warwick, dans le même comté d'Arthabaska, conformément aux dispositions des articles 33 et 41 du Code Municipal de la Province de Québec.

Donné à Arthabaska ce douze novembre mil neuf cent huit.

L. LAVERNE,
Sec. Trés. C. C. A.

CANADA

Province de Québec } Cour Supérieure
District d'Arthabaska }
No 292.
William Dinning, cultivateur du canton d'Irlande, dans le comté de Mégantic, Demandeur,
vs.
Archib. McFerrer, ex-député du canton d'Irlande et maintenant des Etats-Unis d'Amérique, Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparaitre dans le mois.

Arthabaska, 26 novembre 1908.

BARRAULT & PERRAULT,
Avts. du Demeur.
ADELARD PICHER,
Dep. P. C. S.

QUEBEC HIDE & SKIN COMPANY.

Les plus grands acheteurs de peaux vertes au Canada. Nous payons comptant pour vos peaux de bœufs, vaches, chevaux, porcs, etc.

Laine, suif, pelletteries et vieilles cloques. Demandes nous les de peaux.

QUEBEC HIDE & SKIN CO.,
QUEBEC, CANADA.

AVIS PUBLIC

est par le présent donné par le sousigné Louis Laverne, secrétaire-trésorier de la municipalité du Comté d'Arthabaska, résidant dans la ville d'Arthabaska, que le conseil de la municipalité du comté d'Arthabaska, à sa séance générale et trimestrielle tenue à Arthabaska le douzième jour de juin mil neuf cent sept, a passé la résolution suivante:

"Que les lots de terre numéros treize, quatorze, quinze, seize et dix-sept du cinquième rang du canton de Warwick, connus et désignés au cadastre officiel du canton de Warwick, sous les numéros six cent sept (607), six cent huit (608), six cent neuf (609), six cent dix (610), six cent onze (611), six cent douze (612), six cent treize (613), six cent quatorze (614), six cent quinze (615), six cent seize (616), six cent dix-sept (617), six cent dix-huit (618), six cent dix-neuf (619) et six cent vingt (620) soient détachés de la municipalité du canton de Warwick et annexés à la municipalité de la paroisse de St-Albert de Warwick, où que la requête est signée par plus des deux tiers des électeurs de ce territoire à qui appartient presque tous les lots de terre ci-dessus désignés, et qu'il reste encore plus de trois cents acres de terre dans le canton de Warwick, et qu'il est avis publics ont été données rigoureusement suivant la loi dans les deux dites municipalités les vingt-trois et trente mars dernier suivant les dits avis publics et le retour de publication produits et lus à ce conseil ce jour;

"Ce

PROPOS AGRICOLES

La Ration aux Volailles

Le but que se propose l'éleveur de volailles est évidemment de procurer à ses oiseaux un nourriture nutritive à la fois, et économique. Or, l'expérience a démontré que la ration meilleur marché n'est pas toujours la meilleure pour la production des œufs, surtout en hiver. Les poulaillers froids ou hungars sont pratiques et adoptés aujourd'hui, à la condition de fournir une ration plus abondante et plus riche aux poules et poulottes qui passent l'hiver à la ferme. On admet généralement, et c'est le fruit de l'expérience, que les poules tenues dans des poulaillers froids et qui reçoivent des rations variées en quantités libérales, donnent une meilleure production d'œufs, avec cet avantage spécial que les germes sont plus forts et que les poultes qui en sortent sont plus vigoureux et plus robustes.

Les rations à distribuer aux poules renfermées l'hiver peuvent varier beaucoup. Le Bulletin de la Ferme Expérimentale en a préconisé plusieurs et quelques-unes sont à la portée de tout cultivateur intelligent et zélé. La ration No 1, par exemple, permet d'utiliser les débris de table et de cuisine, de la manière suivante. Le reste de soupe, les pommes de terre, et autres légumes cuits ou mélangés à des grains moulus forment une excellente pâtée pour le matin. Ce mélange froid se donne le matin et l'après-midi, en quantité de deux livres par 15 poules.

A midi, on jette dans chaque loge de volailles environ 1/2 once d'avoine par volaille, répandue sur le plancher au milieu de la paille, ce qui oblige la poule à gratter et lui procure un exercice salutaire. Si on a distribué la pâtée le matin, on donne du blé entier dans l'après-midi, pas trop tard, de façon à permettre à la poule de s'en aller au juchoir le jabot plein. Il faut qu'il y ait toujours un approvisionnement de gravier, pour aider à écraser le grain dur, du mica, des os broyés, des coquilles d'huîtres concassés et de l'eau pure à boire. On doit varier les rations, changer leur composition mais les distribuer régulièrement. Si on les prépare bien, si on les distribue à des heures fixes, il est très probable que le résultat sera excellent pour l'éleveur; il obtiendra une abondante production d'œufs et maintiendra ses sujets en bonne condition; les poules ne mangeront jamais leurs œufs ni ne se picoteroient les plumes. On reconnaît et on admet communément que le manque d'exercice et l'espace trop restreint sont des causes de maladies chez la poule et aussi des mauvaises habitudes.

La ration No 2 est composée de la manière suivante: pâtée faite d'avoine moulue, de farine de maïs et de farine de viande. On mêle le tout à de l'eau bouillante, de manière à former une masse qui s'émiette et on fait la distribution à raison d'une pinte impériale pesée sèche, à 15 poules, trois fois par jour, le matin, à midi et l'après-midi à différentes périodes. On juge que 5 livres d'avoine par 100 poules, jetée sur le plancher parmi la litière, maintiendrait les volailles en exercice. Il est bon de laisser à la portée de la volaille des légumes, telles que bettes, navets; on ne saurait trop le répéter: la poule est omnivore; il convient de lui donner une nourriture variée, qui sera à la fois économique, nutritive et donnera de bons profits.

BARATTES, TINETTES NEUVES

Pour enlever le goût de bois de ces ustensiles, on les ébouillante, en laissant l'eau s'y refroidir, puis on y fait fondre du soda ou simplement de la cendre de bois, en y ajoutant, si on le peut, une poignée de chaux. On lave le dedans avec ce mélange et après un deuxième rinçage, la baratte ou tinette a perdu son mauvais goût de bois.

On recommande d'ébouillanter des framboisiers dans ces tinettes ou barattes, soit pour leur enlever l'odeur de bois neuf, soit pour les désinfecter.

CONSERVATION DU BEURRE FRAIS

Le beurre enveloppé dans un linge bien propre imbibé de bon vinaigre, et placé dans une cave fraîche ou une laiterie bien conditionnée, peut se conserver plusieurs mois, avec un goût délicieux.

Le Fermier de l'Annonciation.
Le Pionnier.

Recettes Utiles

POUR AVOIR DU BEURRE FRAIS.—Voici un procédé dont on dit beaucoup de bien: Enveloppez le beurre dans un linge bien propre, imbibé de bon vinaigre et aspergez tous les huit jours avec ce même vinaigre. Placez-le dans une cave sèche, fraîche, et vous conserverez ainsi du beurre frais et d'un goût excellent pendant plusieurs mois.

ENDUIT POUR LE COLLAGE DES AQUARIUMS.—On prend de la chaux

vive finement pulvérisée, on la délaie dans la quantité de blanc d'œuf nécessaire, et on en fait une pâte épaisse avec laquelle on mastique les joints de l'aquarium avant qu'elle ne soit trop sèche. Dès que ce mastique est complètement sec on l'enduit de paraffine.

LA SUITE.—La suite à toute espèce de vertus. Mêlée avec du fort vinaigre, elle guérit les engelures. Délayée dans de l'huile chaude et mise dans l'oreille, elle apaise sur le champ les plus vives douleurs.

La suite peut être encore employée comme poudre dentifrice avec un peu d'eau et d'alcool, et c'est un des meilleurs qu'on puisse trouver, n'en déplaie aux parfumeurs; témoin la denture de tous les ramoneurs.

POUR NETTOYER TOUTS LES MÉTAUX.—Il existe une foule de produits spéciaux pour le nettoyage des métaux, mais qui coûtent assez cher lorsqu'on a de nombreuses pièces de métal à nettoyer.

Voici une composition qui donnera de très bons résultats, facile à fabriquer soi-même et très peu coûteuse:

Faites dissoudre dans une pinte d'eau 250 grammes de savon noir en pâte, ajoutez à cette solution 200 grammes d'essence de térébenthine, 50 gr. d'alcool à brûler, 60 gr. de pétrole et 200 gr. de tripoli. Conservez dans une bouteille pour vous en servir au besoin.

NOUVELLE RECETTE POUR LE NETTOYAGE DES TAPIS.—Pour enlever une tache de graisse à un tapis, il faut frotter la partie tachée avec de la craie ou de la magnésie et l'exposer ensuite à la chaleur du feu. Au bout de peu de temps, ces matières ont absorbé les principes gras et l'on n'a plus qu'à brosser l'étoffe.

Maintenez le Bébé bien portant

Que le bébé soit malade ou bien portant, on devrait toujours garder à la maison des Tablettes Baby's Own. Elles ne font pas que guérir les maux des enfants, elles les préviennent et on devrait les donner aux petits aux moindres symptômes de maladie. Les enfants prennent comme des bonbons ces Tablettes qui sont inoffensives. Mme Geo. Howell, Sanly Beach, Qué., dit: "Mon bébé souffrait beaucoup de coliques et criait nuit et jour, mais après lui avoir donné des Tablettes Baby's Own, son mal cessa. Je conseille à toutes les mères de faire usage de cette médecine". Vendues chez tous les marchands de médecine, ou envoyées par la poste, à 25 cents la boîte, par The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

Mari et Epoux

Guéris par les Pilules Roses du Dr Williams

"Mon épouse et moi pouvons dire sans crainte que les Pilules Roses du Dr Williams nous ont fait beaucoup de bien, et nous les recommandons constamment à nos amis." C'est ce qu'écrivit M. Ernest L. Archibald, Truro, N. E., qui ajoute: "J'étais sujet à des maux de tête assombrants, depuis plus d'un an, et trois boîtes de ces pilules m'ont complètement guéri de cette maladie. Il y a environ un an, ma femme commença à être malade. Elle semblait complètement épuisée; elle était très pâle et très faible; elle ne pouvait monter les escaliers sans s'arrêter pour respirer, et finalement elle devint si faible qu'elle ne pouvait pas balayer un plancher sans se reposer. Elle essaya plusieurs toniques, mais sans en recevoir de bons résultats. Je la persuadai d'essayer les Pilules Roses du Dr Williams et je lui en achetai une demi-douzaine de boîtes. Après en avoir pris une couple de boîtes, elle commença à avoir meilleur appétit et un plus beau teint. Elle continua l'usage de ces pilules jusqu'à concurrence de six boîtes, et aujourd'hui elle est parfaitement bien, se sent plus forte et à meilleure mine que depuis quelques années. Pendant qu'elle prit les pilules elle engrassa de douze livres."

Les Pilules Roses du Dr Williams guérissent les maladies suivantes, parce qu'elles prennent racine dans la cause de toutes les maladies communes, telles que l'anémie, le rhumatisme, l'indigestion, la névralgie, la danse de Saint-Guy, la faiblesse générale, et ces maladies que sentent les femmes commencent, avec leurs maux de tête, de dos et d'irregularités. Les Pilules Roses du Dr Williams, quand on les emploie d'après les directions, ne manquent jamais de guérir, parce qu'elles enrichissent le sang et vont ainsi, à la racine du mal. Vendues chez tous les marchands de remèdes, ou envoyées par la poste moyennant 50 cents la boîte ou six boîtes pour \$2.50 par The Dr Williams' Medicine Co., Brockville, Ont.

LE VIN ST-MICHEL

Défiez-vous des Contrefaçons

Le succès d'un produit engendre la contrefaçon. On ne s'avisa jamais de contrefaire un produit dont le mérite ne serait universellement reconnu.

LE VIN ST-MICHEL ne se vend qu'au gallon.

Exigez que les bouteilles soient revêtues de l'Étiquette ci-contre et que le bouchon estampé: Vin St-Michel soit recouvert d'une calotte de paille de maïs, retenue par un ruban auquel est suspendue la médaille de St-Michel.

BOVIN, WILSON & CIE.
AGENTS GÉNÉRAUX.
MONTREAL.
Eastern Drug Co. Agents pour les Etats-Unis, Boston, U.S.A.

LE SAMEDI

(Numéro du 28 novembre 1908)

Extrait du Sommaire: Gravure frontispice: Compagnon de jeu. Grand concours d'automne avec prix d'une riche valeur. Carnet éditorial: le retour à la tête. Tribune politique: version rouge, version bleue. Un nid, poésie. Aventures de trois mains, illustrées. Coups de pitons illustrés. Patrons primes. Casse-tête chinois. Chronique théâtrale. Pages féminines. Aventures de Trampinel. Par-ci Par-là. Chronique médicale. Encyclopédie. Blague médicale. Recettes et renseignements. Concours de devinettes. Petites annonces d'échangeistes. Feuilleton: le Gouffre d'Or. Quantité d'historiettes, de bons mots et de gravures humoristiques. Le vrai journal du foyer domestique.

En vente dans tous les dépôts: 5c au Canada, 7c aux Etats-Unis. Numéro spécimen par la poste, 5c, en s'adressant aux bureaux du Samedi, 198, boulevard St-Laurent, Montréal.

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Vacance de Noël et du Jour de l'An

Des billets d'excursion seront vendus entre toutes les stations sur le Grand Tronc au Canada. Aussi, des stations au Canada pour Détroit et Port Huron, Mich., Buffalo, Black Rock, Niagara Falls, suspension Bridge, Roules Point et Massena Springs, N. Y., Island Pond et Swanton, Vt., et les stations intermédiaires, au prix

D'un Simple Billet de 1ère Classe et d'un tiers de plus

En partant le 21 et 25 décembre; limite de retour: 28 décembre 1908, ainsi le 31 décembre 1908 et le 1er janvier 1909. Limite de retour, 4 janvier 1909.

Et au prix d'un Billet de Première Classe et d'un tiers de plus

En partant du 21 au 25 décembre inclusivement et du 28 décembre 1908 et le 1er janvier 1909, inclus. Limite de retour, 5 janvier 1909.

Pour plus de détails, s'adresser aux Agents de cette Compagnie.

Chapeaux Derby, Bruns, Noirs, venant d'arriver chez Ouellet.

INTERCOLONIAL RAILWAY

Changement Général d'Horaire

Le 11 et après le lundi 11 Octobre 1908 les trains laissent Lévis comme suit:

8.15 a. m.—Express à Malbaie, Rivière-du-Loup, St. Campbellton, tous les jours, dimanche excepté.

4.20 p. m.—Express pour Riv.-du-Loup, tous les jours, samedi et dimanche exceptés.

5.35 p. m.—Express Maritime pour Halifax et St-Jean, tous les jours, mais le samedi ce train ne se rend qu'à St-Farje.

12.50 p. m.—Express Maritime pour St-Hyacinthe et Montréal, tous les jours, avec char parlor et à diner.

4.15 p. m.—Express pour St-Hyacinthe et Montréal, tous les jours, dimanche excepté, avec char buffet.

Pour autres informations concernant les Chars Dortoirs et Parlors, s'adresser aux Bureaux des Billets de la Ville, No. 7, rue Du Fort et No. 22, rue Dalhousie et 349 rue St-Paul. Téléphones, 530 et 92.

VOITURES A VENDRE



M. Antoine Paradis, charbonnier bien connu, de Plessisville, Somerset, comté de Mégantic a à vendre dans le moment

800 VOITURES

Pêlé de toutes sortes, Buggies à un et deux sièges, Voitures de Familles, etc.

Toutes ces voitures sont bien finies et sont à vendre à bon marché.

L'établissement de M. Paradis est le plus considérable qu'il y ait dans les Cantons de l'Est et la réputation de son ouvrage n'est plus à faire. Toutes les voitures qui sortent de cette boutique sont solides, élégantes et bien finies.

Allez faire une visite à l'établissement de M. Paradis avant d'acheter ailleurs.

Deux charbons trouveront de l'ouvrage à la boutique de M. Paradis en s'adressant à M. Paradis, Plessisville, 4 avril 1901.

ANTOINE PARADIS, Manufacturier.

JOURNAL FRANÇAIS

L'Autorité, grand journal quotidien français, fondé par le célèbre Paul de Cassagnac, homme d'état et un des plus grands journalistes du siècle dernier, journal qui est dirigé aujourd'hui par ses deux fils, Paul et Guy de Cassagnac. Prix: six mois pour \$3.60 un an \$7.00 ad. 117 rue Réaumur, Paris, France.

BARDEAUX DE CEDRE

Bardeaux de Cèdre de qualité supérieure

La production annuelle de nos moulins est de 100 MILLIONS, donc nous pouvons assurer notre clientèle de pouvoir toujours exécuter leurs commandes avec diligence.

AUTRE SPÉCIALITÉ:

Planche d'Épinette planee et emboutée.

Adressez:

THE METIS LUMBER COMPANY,

PRICE,

Co. de Rimouski, P. Q.

A. BEAUCHESNE

FERBLANTIER-PLOMBIER,
MARCHAND - DE - FER
ARTHABASKA

Vu l'augmentation considérable de mes affaires, et pour rencontrer les demandes de tous les jours, j'ai beaucoup agrandi mon établissement, pour me permettre de donner satisfaction au public.

Je désire en même temps faire connaître au public que j'ai ouvert un

MAGASIN DE FER EN DETAIL

Le public trouvera à mon magasin toutes les Ferronneries de tablettes, et tous les autres articles qui entrent dans la ligne de Ferronnerie, tel que Peitures, Venis, Huites, Masto, etc.

Je continuerai comme par le passé le commerce de Ferblanterie et Plomberie, et vous trouverez toujours mon STOCK AU COMPLET.

Poèles de Cuisine, Un assortiment considérable et varié dans tous les goûts.

Venez voir, ça vaut la peine.

Une visite est sollicitée.

10 nov. 1904—1a

LA FONDERIE DE VICTORIAVILLE

(33-DEVANT BUTEAU & PROULX)

MANUFACTURE DE

EIGNNS, BOUILLOIRES,

MOULINS A BATTRE,

MOULINS A BARDEAU,

MOULINS A SCIE ET A BARDEAU

POMPES, CHARRUES,

POELES, EVIERS,

VAISSEAUX EN FONTE, etc., etc.

Reparations de tous genres

Les seuls manufacturiers au Canada du célèbre

ARRACHE-PIERRES

Patenté par J. V. MONFETTE, en ce jour 1892

Conditions Libérales.

JOSEPH AUDET

Peintre décorateur

A VICTORIAVILLE

Matchand de Tapisseries, Peintures, Huiles

Vernies, Vitres.

Décorations d'Eglise Dorure Peinture déco-

ratrice et d'ornementation.

Posage de Tapisseries, Posage des Vitres

lavage des bois et Marbres Encadrement de

Tapisseries, Gravures Gaces, etc.

Reparation des Meubles et en général tous

les ouvrages du Peintre et du Tapisserie déco-

rateur.

Spécialité: Peintre d'enseignes.

JOSEPH AUDET

Peintre décorateur,

Victoriaville,

HOTEL PLAISANCE

ESPACE DE COLLEGE

EDMOND PERRAULT

PROPRIETAIRE

Arthabaska, P. Q.

Ce vaste et magnifique hôtel se trouve au

endroit charmant, au centre des affaires est

très agréable au public voyageur.

On y trouve tout le confort désirable.

L'ameublement y est du dernier goût. Les

chambres sont spacieuses et éclairées à l'élec-

tricité.

SALLES D'ÉCHANTILLONS,

EXCELLENTE CUISINE,

LES MEILLEURES LIQUEURS

CIGARES DE CHOIX, ETC. ETC

noit 02.—1 a.

Z. DUCHARME

MARBIER

VICTORIAVILLE

Ouvrages en marbre

et en granit, Monu-

ments. Epitaphes et

Poteaux pour l'entou-

rage des lots, etc.

Une visite est solli-

citée.

SACS ! SACS !

MM. les marchands trouveront au

bureau de L'UNION DES CANTONS DE

L'EST à des prix modérés des sacs de

papier de toutes grandeurs.

ENCRE DE CHINE, pour

marquer le linge, à vendre au bureau

de L'UNION DES CANTONS DE L'EST.

CARTES PROFESSIONNELLES

AVOCATS.

L. R. LAVERGNE

Avocat

ARTHABASKA

L. R. LAVERGNE, LL.B.

Ancien Bureau de LAURIER, LAVER-

GNE & COTÉ, rue de l'Église.

PERRAULT & PERRAULT

AVOCATS

ARTHABASKA, P. Q.

Bureau: Rue de l'Église

J. E. PERRAULT GUSTAVE PERRAULT

WALSH & POISSON

Avocats

ARTHABASKA, P. Q.

J. F. WALSH, B. A.

JULES POISSON, M. L. L.

Bureau: En face du Bureau de Poste

P. A. B. FEENEY, B. A. LL. B.

NOTAIRE

STANFOLD, P. Q.

ASSURANCE VIE ET FEU

Ancien bureau de J. A. HEBERT.

G. A. GOUVREAU

NOTAIRE

Agent de la Cie d'Assurance la

"Queen"

STANFOLD

A. L. DUFRESNE

INGÉNIEUR CIVIL

Arpenteur Provincial et

fédéral,

Membre de l'Association des Ingénieurs Civils

du Canada

SOLICITEUR DE BREVETS

Bureau: 554 rue King.

SHERBROOKE, P. Q.

Téléphone Bell 349.

Docteur W. LaRoche

Médecin - Chirurgien

WARWICK, P. Q.